



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



© Terrapon-Photos.ch

PROBLEMES... OU OPPORTUNITES

Il est parfois des dossiers qui arrivent sur la table du conseil communal et qui sont considérés dans un premier temps comme un problème supplémentaire. Il faudra bien qu'on s'en occupe, mais pour être honnête, on ne sait pas trop comment prendre les choses et par quel bout commencer.

Et puis, après un temps plus ou moins court, ce fameux problème vous oblige à penser différemment, à envisager les choses sous un angle différent. Il s'agit alors de se renseigner à gauche à droite, de s'inspirer et d'entamer quelques réflexions pour que petit à petit, tout soit envisagé d'une autre manière...

Tel fut le cas lors de la précédente législature, lorsque la nouvelle loi scolaire annonçant la fin du subventionnement cantonal du transport des écoliers est arrivée. Les conseillers communaux alors en place, ont su faire preuve d'imagination et ont osé envisager un nouveau cercle scolaire, propre à La Brillaz. Ceci dans le but d'éviter les navettes coûteuses d'une commune à l'autre. Et puis, ils ont commencé à penser à un autre mode de transport.

En avril 2016, une grande partie d'entre eux ont passé le témoin et c'est un nouveau conseil communal qui a pris la balle au bond pour poursuivre cette remise en question. Les rencontres avec le Département de l'instruction publique (DICS) d'un côté et avec les différents transporteurs potentiels de l'autre, ont permis de réunir les différents éléments nécessaires à la prise de décisions. Deux années à peser les pour et les contres, à prendre connaissance au fil des mois d'une multitude de nouveaux éléments et à tout mettre en place.

La rentrée scolaire 2018-2019 a donc eu un parfum particulier en cette fin d'été. Les enfants de notre commune n'ont pas retrouvé ceux de Corserey dans la cour des écoles de Lentigny. Les plus grands d'entre eux sont montés dans les grands bus TPF pour se rendre à Lentigny depuis Lovens et Onnens.

Et à côté de cela, c'est un nouvel arrêt de bus qui va voir le jour à Onnens. Cet arrêt Pierra-Fatta permettra aux habitants de l'ouest du village d'utiliser les bus renforts des TPF sans devoir se rendre à l'église.

Du côté de Lovens, au fil des discussions, l'idée de transformer l'ancien local du feu en abri-bus a surgi pour permettre aux voyageurs de se mettre à l'abri en cas d'intempérie.

L'augmentation du nombre de passagers, en lien avec les écoliers, sur les lignes régulières des TPF permettra à terme de voir l'offre des transports publics s'améliorer sur l'ensemble de la commune.


En résumé, ce qui pouvait paraître il y a quelques années comme un énorme problème s'est transformé en une magnifique suite d'opportunités.

Un grand MERCI à tous ceux qui au sein de la commune, de près ou de loin, savent au fil des dossiers faire preuve d'ouverture et d'optimisme.

Daniel Terrapon
Syndic

Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté.

Winston Churchill



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch





COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 1^{er} octobre 2018 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

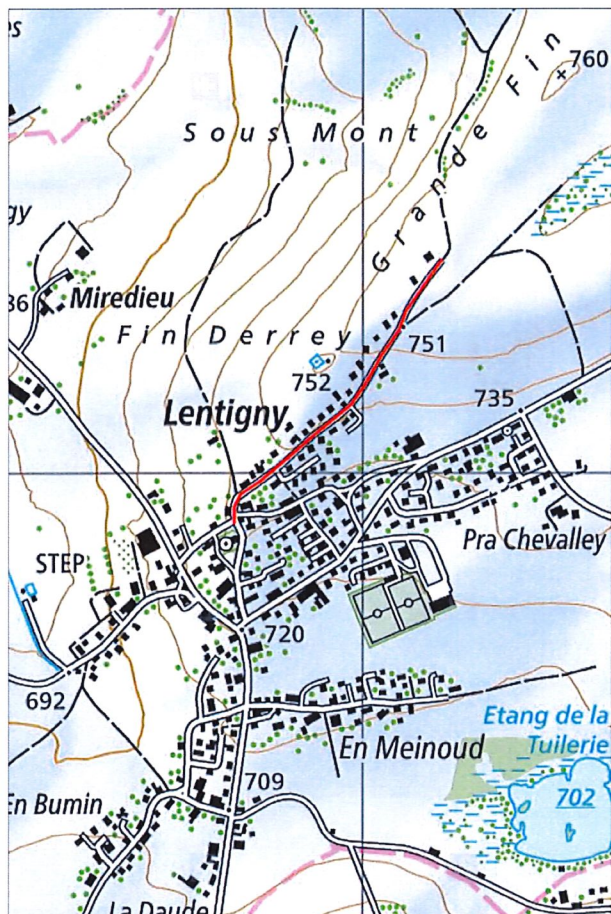
Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2018**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Programme de législature : information**
 - Concept global de mobilité
 - Optimisation de l'utilisation des bâtiments
4. **Planification financière : information**
5. **Budget des investissements 2018 – modification**
 - 5.1. Crédit étude réfection route de Chaffeiru
 - 5.1.1. Rapport de la commission financière
 - 5.1.2. Vote du crédit y relatif
6. **Règlement du personnel communal : approbation**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
7. **Modification de la limite communale**
8. **Divers**

Le Conseil communal

5.1 Crédit d'étude pour la réfection de la route de Chaffeiru à Lentigny, y compris les infrastructures souterraines

La route de Chaffeiru s'étend sur une longueur d'environ 750 mètres, depuis l'église de Lentigny jusqu'aux abords du marais des Nex situé sur les hauteurs du village.



Au début des années 2000, les bordiers ont fait part de leurs inquiétudes au conseil communal quant à la sécurisation de cette route. Celui-ci s'est alors engagé à régler la problématique de manière coordonnée avec le plan d'aménagement de détail (PAD) du quartier projeté de la « Grande Fin ».

A deux reprises, en 2008 et 2009, le conseil communal a présenté à l'Assemblée communale une demande de crédit pour l'étude de la réfection de la route. Demandes à chaque fois refusées. Ceci quand bien même, comme les débats de l'époque le relève, l'état de la chaussée était déjà qualifié de très mauvais.

Il va sans dire que les dix années écoulées depuis n'ont pas amélioré la situation. Il est devenu aujourd'hui impossible de procéder aux traditionnelles réparations partielles de printemps et l'état de la chaussée ne cesse de se dégrader. Il est donc devenu impératif de remettre l'ouvrage sur le métier et de traiter ce dossier de manière bien distincte. La sécurisation de la route de Chaffeiru n'ayant pas de lien direct avec le futur quartier de la « Grande Fin », ceci d'autant plus que le côté nord de la route est maintenant quasiment entièrement construit.

L'étude envisagée aura pour but d'analyser les possibilités d'élargissement de la route en comprenant la création d'un trottoir. Ceci en tenant compte, bien entendu, des bâtis de part et d'autre de la route ainsi que des éventuelles emprises. Au niveau des infrastructures souterraines, il y a lieu de prévoir la mise en séparatif des collecteurs EC/EU et le remplacement des conduites d'eau potable.

Ce projet nécessite donc une étude détaillée de la situation et des coûts. Devisée à CHF 110'000.- TTC, elle englobera tous les travaux jusqu'à et y compris la préparation du dossier de mise à l'enquête.

Le financement de cette étude est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Dès lors, il ne s'ensuit aucun frais financier grevant le budget de fonctionnement.

Persuadé que la rénovation de ce tronçon routier est une nécessité absolue, le conseil communal vous invite à approuver ce crédit d'étude.

6. Règlement du personnel communal

Au cours de l'année 2017, le Conseil communal a décidé d'apporter certaines modifications au règlement sur le personnel communal qui est entré en vigueur le 20 août 2008 avec une modification de l'article 51 le 1^{er} janvier 2012.

M. Claude Mettraux, vice-syndic et responsable du personnel jusqu'au 31 décembre 2017 a été chargé de procéder à ces modifications. Il a, ensuite, présenté ces modifications à une délégation du Conseil communal composée de Mme Beatrix Guillet, alors Syndique de la commune et M. Daniel Terrapon, responsable du personnel de l'édilité. Le Conseil communal a validé l'intégralité des modifications dans sa séance du 12 mars 2018.

Dès lors, ce nouveau règlement a été soumis au Service des communes pour préavis. Après l'approbation par l'Assemblée communale, il sera soumis à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour approbation définitive et il pourra ainsi entrer en vigueur.

Ci-après, nous vous énumérons les principales modifications de ce règlement tout en précisant que des commentaires plus détaillés vous seront fournis lors de l'assemblée communale :

Article 6 Commission administrative

Le Conseil communal a décidé la création d'une délégation permanente intitulée commission administrative pour les questions de personnel.

Article 12 Procédure d'engagement

Cet article a fait l'objet d'une modification en ce sens que l'engagement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice peut se faire par voie d'appel ou de promotion lorsque les circonstances le justifient.

Article 19 Retraite

Cet article a été élargi notamment sur les questions de retraite anticipé et sur l'octroi d'un pont pré-AVS.

Article 48 Formation et perfectionnement

Cet article a été remanié. Nous ferons désormais la différence entre les cours de formation de courte durée et les cours de formation de longue durée afin de déterminer le montant de la participation de la commune au financement desdits cours.

Article 49 Horaire de travail

Dans l'ancien règlement, pour le personnel dont la durée de travail était inférieure à 100 % il n'était pas prévu une heure d'arrivée le matin et une heure du soir ainsi que pour la pause de midi. C'est chose faite.

Article 52 Service de piquet

Il s'agit d'un nouvel article qui définit de façon claire le service de piquet, notamment pour le personnel des services techniques.

Article 71 Congé de paternité

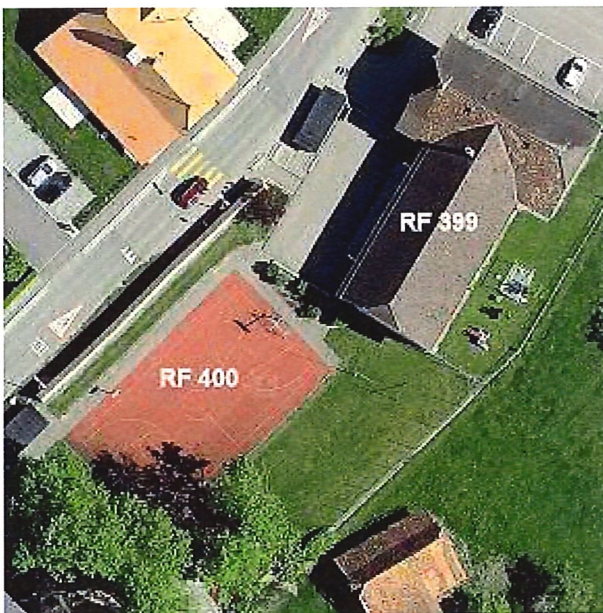
Il s'agit également d'un nouvel article qui définit les modalités et les principes de l'octroi de ce congé.

L'intégralité du nouveau règlement peut être consulté sur le site internet de la commune.

Le Conseil communal vous propose d'adopter le nouveau règlement relatif au personnel communal.

7. Modification de la limite communale

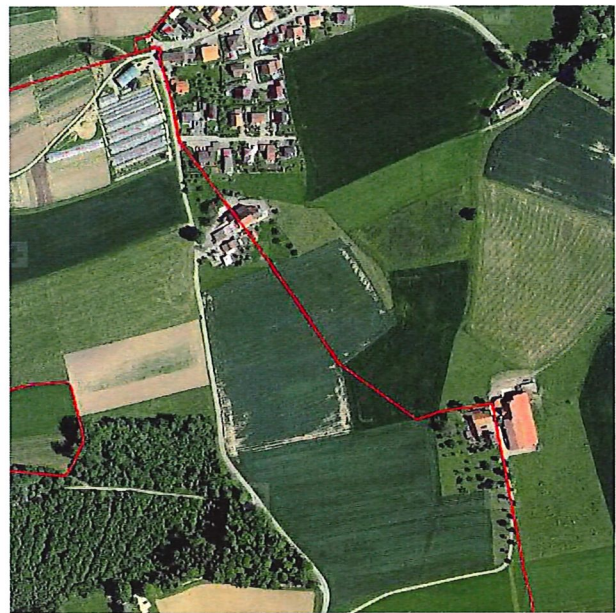
Au lancement du projet d'agrandissement de la salle paroissiale d'Onnens par la Paroisse de La Brillaz, courant 2016, il a été constaté que la commune d'Avry est encore propriétaire pour un quart de la parcelle (RF400) qui entoure l'ancienne école (RF399). Ceci alors qu'en toute bonne foi, les deux communes pensaient que cette parcelle appartenait en totalité à la commune de la Brillaz. Après contrôle, il s'avère que l'acte de cession de part de la copropriété établi entre les communes d'Avry et de La Brillaz en date du 30 octobre 2006, ne concerne que le bâtiment.



Les deux communes ont alors entrepris les démarches nécessaires afin de régler définitivement la cession de cette part de propriété. Dans un premier temps, les deux communes se sont mises d'accord pour échanger les 572 m² de la copropriété contre une portion de 900 m² de la route Champ-Thomas (RF605), située à l'entrée du village de Corjolens. Tronçon déjà aménagé et entretenu par la commune d'Avry.

A des fins de simplification, il est également prévu qu'une petite parcelle de 383 m² (RF518), qui jouxte la route, passe du territoire de la commune de la Brillaz à celui d'Avry.

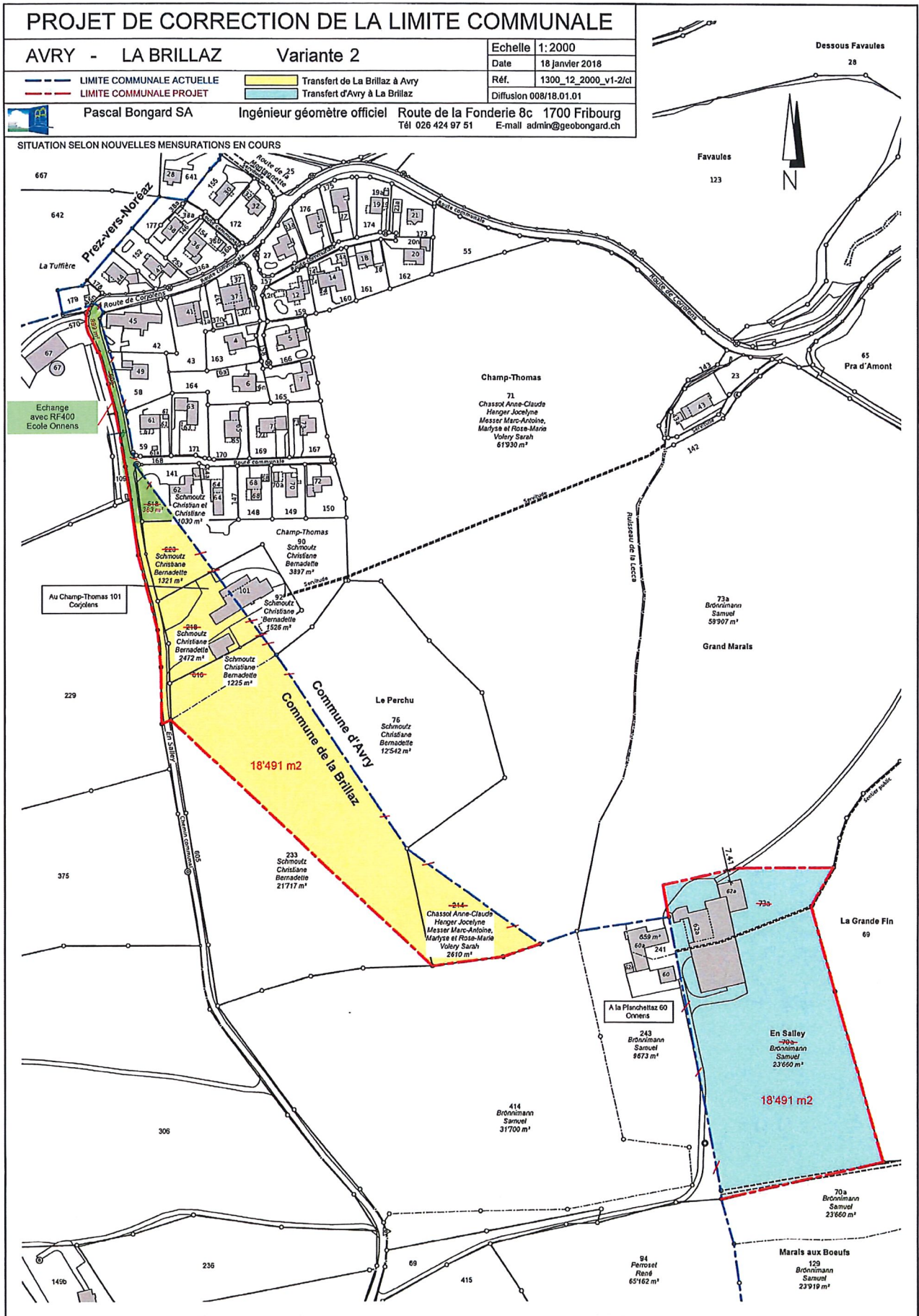
C'est lors des discussions avec la propriétaire de cette dernière parcelle que l'idée d'englober la problématique des deux domaines agricoles dont les bâtiments sont traversés par la limite communale a été émise. Ceci afin de profiter de la procédure en cours pour remédier à une situation souvent complexe.



Les différentes variantes possibles ayant été analysées et toutes les parties concernées ayant donné leur approbation, il est proposé de modifier la limite communale par une transposition de deux surfaces agricoles de 18'491 m² chacune. Ceci en sus de l'échange de propriété prévu initialement.

Cet échange permettra ainsi de voir l'ensemble des bâtis de chaque domaine se situer sur le territoire d'une seule commune.

Comme le prévoit la Loi sur les communes, il appartient à l'Assemblée communale de la Brillaz et au Conseil général d'Avry de décider cette modification de limite. En cas d'accord des deux entités, et avant d'être effective, celle-ci devra recevoir l'aval de la Direction des finances, du Service cantonal du cadastre et du Service des communes.



RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Aménagement de la route de l'Ecole à Onnens - travaux routiers



Lors des assemblées communales du 7 novembre 2011 et du 12 décembre 2012 un investissement d'un montant total de CHF 111'000.00 a été accepté pour l'aménagement d'un trottoir et d'un passage pour piétons à la route de l'Ecole à Onnens.

Les travaux se sont déroulés selon les prévisions faites et sans imprévus majeurs.

Le coût total de l'aménagement se monte à CHF 109'572.10 et il respecte entièrement le crédit octroyé par l'Assemblée.

Mesures d'assainissement d'urgence Lentigny - route de Chaffeiru Pose de nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées

En septembre 2015, le conseil communal a accepté un crédit d'investissement de CHF 120'000 TTC pour la réalisation, en URGENCE, de nouveaux collecteurs. La commission financière en avait été informée.

Ces travaux avaient pour but de résoudre les problèmes d'inondations dans les habitations voisines. Il est à préciser que ces travaux font partie du concept global de l'évacuation et l'épuration des eaux. Dès lors, ces collecteurs seront repris lors de la réflexion relative à la route de Chaffeiru.



S'agissant d'une mesure d'urgence, cet investissement n'a pas été présenté à l'Assemblée communale.

Le financement de cet investissement a été fait par la taxe de base. Les travaux ont été réalisés et aucun imprévu n'a entravé la bonne exécution de ce chantier.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 107'924,50 TTC. Il est inférieur de CHF 12'075,50 à l'investissement consenti par le conseil communal.

Installation d'entreposage de substances polluantes

Information pour les propriétaires d'une citerne à mazout, à diesel ou à essence

Afin d'éviter toute pollution des eaux, n'oubliez pas de faire contrôler votre installation.

Un contrôle tous les dix ans est obligatoire :

- > si votre installation se trouve en zone de protection des eaux souterraines (zones S). Un ordre de contrôle sera envoyé par le Service de l'environnement.
- > si votre réservoir de moyenne grandeur (> 2000 litres) est situé dans des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (Au). Un ordre de contrôle sera envoyé par votre commune.

Les installations doivent être autorisées par l'autorité (art. 19, al. 2, LEaux; art. 32, al. 2, let. h, i et j, OEaux) et doivent être contrôlées au moins tous les 10 ans par une personne compétente (art. 22, al. 3, LEaux; art. 32a, al. 1, OEaux).

Un contrôle tous les dix ans est recommandé :

- > si votre installation ne se trouve pas en secteur de protection des eaux particulièrement menacés (secteur üB).
- > si votre réservoir est petit (451 à 2000 litres) et situé en secteur Au.

Le contrôle, l'exploitation et la maintenance sont sous la responsabilité propre du détenteur de l'installation (art. 22, al. 1, LEaux).

La liste des entreprises spécialisées est disponible sur le site de l'Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes CITEC-Suisse www.citec-suisse.ch.

En vertu de l'art. 70, al. 1, let. b, LEaux, le détenteur d'une installation contenant des liquides de nature à polluer les eaux qui n'aura pas, conformément à la présente loi, installé les appareils et aménagé les constructions nécessaires à la protection des eaux ou ne les aura pas maintenus en état de fonctionner, polluant ainsi l'eau ou créant un risque de pollution, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il a agi intentionnellement. Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). En outre, les frais découlant d'une pollution ou d'un risque de pollution sont à la charge du perturbateur.

Renseignements



Commune de La Brillaz, Administration communale
Route d'Onnens 11, 1745 Lentigny
T +41 26 477 99 70
commune@labrillaz.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEN
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Vandalisme et déprédations

Il est des actes dont beaucoup penseraient qu'ils sont l'apanage des banlieues urbaines. La réalité est tout autre puisque depuis plusieurs mois les actes de vandalisme se multiplient dans notre commune.

Tags et graffitis sur les murs, cheneau arrachée, vitres cassées, engins pyrotechniques lancés dans les corridors ou encore carrosserie de voiture endommagée, ne sont que quelques exemples des déprédations que les bâtiments communaux subissent.

Sans que nous puissions en connaître les auteurs, les quelques témoignages recueillis laissent à penser que ces exactions sont commises par de jeunes adolescents.

Au vu de l'importance de certains dégâts, le conseil communal se voit contraint pour des questions d'assurance de procéder à un dépôt de plainte. Ceci engendrant bien naturellement une procédure policière pouvant se terminer par une procédure judiciaire avec les conséquences que l'on connaît si les auteurs des actes sont appréhendés.

La frontière entre « bêtise d'adolescent » et délinquance juvénile est donc bien mince. Il n'est par conséquent pas inutile de sensibiliser nos jeunes quant aux conséquences que peuvent avoir certaines dérives d'une balade entre copains.



Bienvenue à M. Norbert Carrel à la tête du nouveau service technique

Le 1^{er} juillet dernier, le personnel communal a accueilli en son sein M. Norbert Carrel, en tant que responsable du nouveau service technique de La Brillaz.

Cette nouvelle entité se voit chargée de la gestion de la police des constructions et a pour but d'épauler le conseil communal dans les domaines techniques tel que la gestion des déchets, l'adduction d'eau, l'épuration, les routes et les bâtiments.

De par les compétences qu'il a pu acquérir en assurant pendant plus de deux décennies des postes similaires à Romont et Payerne, M. Norbert Carrel est certainement la personne adéquate pour permettre la mise en place de ce nouveau service.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Fondation Mora de Lentignié

La fondation a pour but d'aider « les pauvres de l'ancien baillage de Montagny », à savoir « tous les pauvres bourgeois des communes de Lentigny, Corserey, Lovens, Noréaz, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens et Grandsivaz, Russy, Dompierre, Domdidier et Gletterens, ayant leur domicile dans ces communes, à apprendre des arts et des métiers ».

Par testament du 23 janvier 1768, Monsieur le Curial de Lentignié a légué sa fortune dans le but nommé ci-dessus. Ainsi la Fondation Mora de Lentignié perpétue la volonté du testateur en attribuant chaque année une ou plusieurs bourses aux bourgeois des communes précitées ayant obtenu durant l'année écoulée un certificat fédéral de capacité ou un diplôme de fin d'apprentissage.

Auparavant, le conseil communal prenait contact avec les personnes susceptibles de recevoir cette bourse. Ces démarches sont difficiles n'ayant que peu d'informations à disposition. Ainsi, il souhaite changer de procédé : il demande aux bourgeois de l'ancienne commune de Lentigny et de Lovens qui ont obtenu un CFC ou un diplôme de fin d'apprentissage en 2018 de s'annoncer auprès de l'administration communale jusqu'au 30 septembre 2018. Les personnes ayant fait une école ou le collège ne peuvent pas bénéficier de cette bourse. A titre indicatif, le montant de la bourse payée par jeune se situe entre CHF 100.00 et CHF 200.00.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Mmes Beatrix Guillet, 079 287 67 86 ou Brigitte Eltschinger 026 477 99 73.

Election complémentaire au conseil communal

Comme annoncé par voix de tout ménage, Monsieur Roland Kalberer quittera l'exécutif communal en date du 30 septembre prochain. Il y a donc lieu de procéder à une élection complémentaire dont la date est d'ores et déjà fixée au 25 novembre 2018.

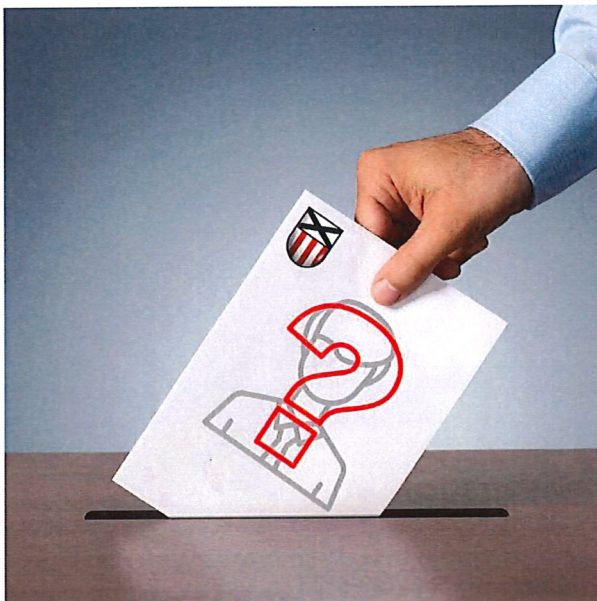
Mais pour procéder à une élection, il faut des candidats...

Si vous êtes intéressé par la chose publique, si vous êtes prêt à consacrer un peu de votre temps à la collectivité, si vous avez envie de comprendre de l'intérieur comment fonctionne une commune, si vous avez le désir de faire valoir vos idées pour peut-être faire bouger les choses... alors vous pourriez bien être la ou le futur nouveau membre du conseil communal.

Mais avant d'apposer votre nom sur une liste de candidature, vous aimeriez avoir quelques informations quant au rôle exact de conseillère communale ou conseiller communal. Monsieur Daniel Terrapon, syndic, se tient à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous vous posez. N'hésitez pas à demander une entrevue.

Contact :
d.terrapon@labrillaz.ch ou 079 928 62 17.

Pour rappel, le délai de dépôt des listes de candidature est fixé au lundi 15 octobre 2018 à 12h00.



USLB

Union des Sociétés
de La Brillaz

www.uslb.ch

Manifestations août 2018 à juillet 2019

Date	Société	Manifestation	Lieu
dim 5 août - dim 12 août	Jeunesse Onnens	vacances d'été	Chypre
sam 25 août	Jeunesse Onnens	30 ans de la nouvelle jeunesse et 10 des girons	Lovens
dim 2 sept	Chœur Ste-Cécile	promenade du chœur mixte	Posat
	L'Harmonie	pique-nique	buvette du foot, Onnens
jeu 6 sept	Choeur Ste-Cécile	reprise des répétitions	bâtiment administratif, Lentigny
sam 15 sept	Jeunesse de Lentigny	sortie Europapark	Rust, Allemagne
jeu 20 sept	L'Harmonie	reprise des répétitions	salle polyvalente, Lentigny
ven 21 sept - dim 23 sept	Jeunesse Onnens	Russian Night	salle polyvalente, Lentigny
sam 29 sept - dim 30 sept	L'Harmonie	Fête des Vendanges et Corso Fleuri	Neuchâtel, Suisse
mer 3 oct	Badminton Club	assemblée générale et souper	salle Mora, Lentigny
jeu 4 oct	L'Harmonie	assemblée ordinaire	salle Mora, Lentigny
sam 6 oct	FC La Brillaz	soirée choucroute et concert	salle polyvalente, Lentigny
jeu 11 oct	Les Tournesols	assemblée générale	salle de répétition, Onnens
jeu 25 oct - dim 28 oct	Jeunesse de Lentigny	voyage	Dublin, Irlande
dim 28 oct	Ski club Onnens	assemblée	salle Mora, Lentigny
ven 9 nov - sam 10 nov	Fréquence festival	Festival de musique	salle polyvalente, Lentigny
sam 17 nov	L'Harmonie	matinée musicale	local de musique, Lentigny
sam 17 nov	Paroisse	Confirmation	église, Onnens
sam 24 nov	Chœur Ste-Cécile	souper de la Sainte-Cécile	salle Mora, Lentigny
dim 2 déc	Paroisse, Choeur St- André	Patronale	église, Onnens
mer 5 déc - sam 8 déc	Jeunesse Onnens	St-Nicolas	village d'Onnens et Lovens
sam 8 déc	Jeunesse de Lentigny	Saint-Nicolas	Lentigny
sam 8 déc	Chœur Ste-Cécile	concert de l'Avent de l'Unité Pastorale	salle polyvalente, Lentigny
dim 9 déc	Ski club Onnens	sortie	Zinal
dim 9 déc	Groupement des Dames d'Onnens	loto des enfants	salle polyvalente, Lentigny
sam 15 déc	Ski club Onnens	coupe du monde de ski	Engelberg
sam 15 déc	USLB, Choeur St-André, L'Harmonie	marché de Noël	Salle polyvalente, Lentigny
sam 22 déc	Jeunesse Onnens	soirée des nouveaux	local, Onnens

Date	Société	Manifestation	Lieu
dim 6 janv	Ainés	dîner des ainés	salle polyvalente, Lentigny
mer 9 janv	Groupement des Dames d'Onnens	assemblée générale	salle Mora, Lentigny
sam 12 janv	Ski club Onnens	sortie + bains	Ovronnaz
sam 12 janv	L'Harmonie	journée musicale	salle polyvalente, Lentigny
sam 12 janv	Jeunesse de Lentigny	assemblée générale	Lentigny
sam 19 janv	Unihockey Club Blackfire	tournoi Junior C	salle polyvalente, Lentigny
dim 20 janv	Unihockey Club Blackfire	tournoi 5ème ligue	salle polyvalente, Lentigny
dim 20 janv	Ski club Onnens	sortie	Villars-sur-Ollon
dim 27 janv	Ski club Onnens	sortie	Marécottes
sam 2 févr	L'Harmonie	souper de soutien	salle polyvalente, Lentigny
dim 3 févr	Ski club Onnens	sortie	Leysin
sam 9 févr	Ski club Onnens	sortie et raclette	Anzère
sam 9 févr	Badminton Club	tournoi interne	salle polyvalente, Lentigny
dim 17 févr	Ski club Onnens	sortie	Vercorin
dim 24 févr	Ski club Onnens	sortie	Nax
sam 16 mars - dim 17 mars	Ski club Onnens	week-end	Crans-Montana
sam 23 mars	L'Harmonie	concert annuel	salle polyvalente, Lentigny
sam 6 avr - dim 7 avr	Les Tournesols	week-end chantant	à définir
ven 12 avr	Chœur Ste-Cécile	soupe de Carême	salle Mora, Lentigny
lun 22 avr	FC Lentigny	chasse aux oeufs	cabane forestière, Lentigny
ven 26 avr - sam 27 avr	Jeunesse de Lentigny	Tropical Night	salle polyvalente, Lentigny
lun 29 avr - sam 4 mai	Jeunesse Onnens	1er mai	village d'Onnens et Lovens
mer 1 mai - mer 8 mai	Jeunesse de Lentigny	1er mai	Lentigny
dim 12 mai	Paroisse	Première Communion	église, Onnens
sam 18 mai	EMJ	Concert annuel	salle polyvalente, Lentigny
sam 1 juin	Jeunesse Onnens	anniversaire du local	local, Onnens
sam 1 juin - dim 2 juin	L'Harmonie	32ème Fête des Musiques de la Sarine	Farvagny
mer 5 juin - sam 8 juin	L'Harmonie	sérénades	Onnens et Lovens
sam 8 juin	FC Lentigny	journée finale de juniors E	salle polyvalente et stade des Papillons, Lentigny
mer 12 juin	USLB	assemblée générale	salle paroissiale, Onnens
ven 14 juin	L-Danse	spectacle	salle polyvalente, Lentigny
sam 15 juin	Les Tournesols	concert annuel	église, Onnens
mer 19 juin	L'Harmonie	audition école de musique	Lentigny
jeu 20 juin	Paroisse	Fête Dieu	église, Matran
dim 7 juil	Paroisse	Patronale (à confirmer)	église, Lentigny
jeu 11 juil - sam 20 juil	FC Lentigny	60 ans du FC Lentigny	salle polyvalente, salle Mora et stade des Papillons, Lentigny
mer 31 juil	USLB	fête nationale	-



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi	15h – 18h
mercredi	15h – 19h30
samedi	9h - 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement	

Quoi ?

- plus de 22'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Un catalogue en ligne et la possibilité de
 - réserver des livres
 - prolonger le délai de prêt



Lecture Académie : Grand jeu de lecture à voix haute pour les enfants de 6 à 8^H.

Le 23 mai 2018, la Bibliothèque régionale d'Avry a accueilli la 1^{ère} manche de Lecture Académie. Public et jury ont écouté attentivement les textes proposés et lus par cinq enfants de la région. Ils ont pu apprécier la qualité de lecture de chaque participant. Après délibération, le jury a désigné Alexandre Ireland de Noréaz pour la grande finale qui aura lieu le 16 juin à 9h30 au Théâtre de l'Arbanel à Treyvaux.

Bonne chance à lui et à tous les participants, nos plus vives félicitations !!!

A L'AGENDA

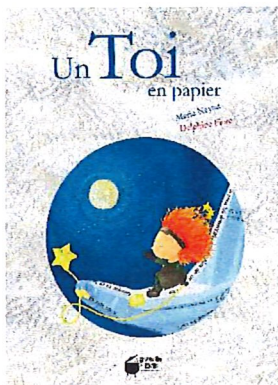
RENDEZ-VOUS MENSUELS (sauf vacances scolaires)

L'Heure du Conte pour les enfants : le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 14h à 15h

Né pour lire pour les tout-petits : le 3^{ème} mercredi de chaque mois, de 10h à 11h

EXPOSITIONS

Jusqu'au 6 OCTOBRE



" **Un Toi en papier** " album illustré par **Delphine Fiore**
texte de Marie Neyrat

Delphine Fiore, enseignante à Matran, présente ses travaux
d'illustratrice jeunesse !

Venez découvrir la richesse et la poésie de ses œuvres !

12 OCTOBRE – 22 DECEMBRE

A ne pas manquer : Une exposition exceptionnelle !

St-Nicolas et ses cartes postales... de 1916 à 2017

La famille Dietrich présente sa magnifique collection de cartes de St-Nicolas.

Pour plus d'infos...

Bibliothèque régionale d'Avry

026 470 21 42

biblioavry@bluewin.ch

<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest

Route de Matran 24

1754 Avry-sur-Matran

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'anglais, soutien scolaire

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Bregnard Julie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	075 412 25 18
Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Mettraux Emeline, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	079 522 42 21
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 37 27	079 466 52 36
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 425 94 31

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Vous souhaitez bénéficier d'une infirmière à domicile suite à une hospitalisation ou une dégradation de votre santé ?

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, vous rend visite à votre domicile ou vous reçoit à son cabinet de soins à Lovens.

Contrôle de santé, préparation de semainiers, ablation de fils, réfections de pansements, soins de stomies, surveillances, injections, vaccinations, etc. font partie de la palette de soins proposés.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base, sur prescription médicale.

Tél. 078 403 62 72 Horaires : lundi – mercredi – vendredi de 8 h 00 à 18 h 00

Site internet : www.adn-soins.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal			
	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Responsable administrative, secrétaire et boursière communale	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger.....	caisse@labrillaz.ch
Responsable technique	026 477 99 78
M. Norbert Carrel.....	constructions@labrillaz.ch
Etablissement scolaire	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux	ecole@labrillaz.ch
Ecole maternelle.....	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger.....	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / M. Nicolas Mathys	079 279 33 93
M. Claude Roulin.....	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny	026 477 37 67
Ecoles primaires : Lentigny 1901	026 477 37 43
Lentigny Caméléon	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extrascolaire : Lentigny	026 477 99 70
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale.....	117
Feu	118
Cdt du corps des sapeurs-pompiers : M. Florian Felder	079 446 24 07
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Nicolas Mathys	079 279 33 93

INVITATION A LA POPULATION DE LA BRILLAZ



Vendredi 05 octobre 2018 - de 17h00 à 20h00

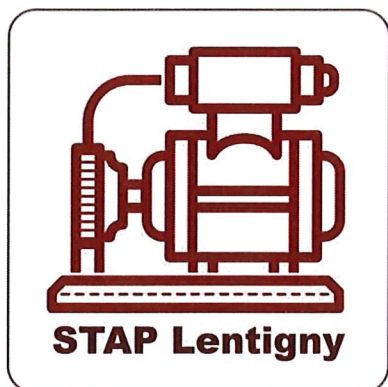


VENEZ DECOUVRIR au Sécheron

Le ruisseau de la **PETITE ARBOGNE** sous un nouveau visage après la mise au profil de son lit.



La **NOUVELLE DECHETTERIE** de Lentigny, plus spacieuse et plus conviviale. Répondant aux normes environnementales.



La **NOUVELLE STATION DE POMPAGE** qui permet d'acheminer les eaux usées de Lentigny jusqu'à la station d'épuration de Pensier.

17h30 - Partie officielle - Animation musicale

18h00 - Visite des différents sites - Verrée offerte

Réouverture de la déchetterie aux utilisateurs
Samedi 06 octobre 2018 – 09h00